

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2026

Délibération n°2026.05.073.B

Etude opérationnelle pour l'ombrage et la gestion des eaux pluviales des parkings publics : demande de subvention

LE DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 mai 2026

Secrétaire de Séance: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gérard ROY à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026_05_73B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.05.073.B**

Rapporteur : Monsieur MONIER

ETUDE OPERATIONNELLE POUR L'OMBRAGE ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DES PARKINGS PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : Néant

Enjeux : []

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 9 : Encourager l'innovation favorable au Développement Durable
- ODD 11 : Pour une ville et des établissements ouverts à tous, sûrs et durables
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

Les récentes évolutions réglementaires loi Climat et Résilience (2021), loi APER (2023), loi DADDUE (2025) et loi Huard (2025) ont introduit différentes obligations pour les propriétaires de parcs de stationnement non couverts.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême sollicite le Cerema afin d'élaborer une réponse opérationnelle à ces obligations pour les parcs de stationnement de maîtrise foncière publique de plus de 1 500 m² présents sur l'ensemble de son territoire, soit 136 parkings.

En s'appuyant sur une analyse multicritère, le Cerema procédera à la caractérisation et à l'analyse de ces 136 parcs de stationnement afin d'objectiver les choix entre végétalisation, solarisation et désimperméabilisation. Pour chaque parking assujéti à une obligation, l'étude aboutira à la réalisation d'une fiche opérationnelle contenant des préconisations techniques destinées aux propriétaires.

Pour GrandAngoulême, les objectifs de l'étude sont de :

- répondre aux obligations réglementaires découlant des 4 lois citées plus haut en facilitant leur compréhension par les propriétaires de parkings,
- s'assurer de la pertinence des solutions mises en œuvre pour la gestion des eaux pluviales et l'ombrage avec des préconisations techniques fiables et neutres,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026_05_73B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Publication : 19/05/2026

- permettre aux maîtres d'ouvrage d'anticiper les budgets d'investissement découlant des préconisations techniques (investissement en propre pour le photovoltaïque, plantations, désimperméabilisation, etc.),
- accompagner la mise en conformité des parcs de stationnement et inciter à des opérations collectives (achats groupés de plants et/ou de travaux, réalisation d'une grappe solaire).

La mise en œuvre opérationnelle des préconisations techniques doit quant à elle permettre de :

- contribuer à l'objectif de renaturation fixé dans le PLUI de GrandAngoulême : + 24 ha sur la période 2025-2034,
- contribuer à l'objectif de production pour la filière photovoltaïque fixé dans le PCAET de GrandAngoulême en utilisant des surfaces artificialisées : + 382 Gwh d'ici 2030 par rapport à 2024,
- prévenir les inondations, les pollutions et la surcharge des réseaux d'assainissement en limitant le ruissellement.

Cette étude a été validée par le COPIL "Territoire Engagé Transition Ecologique" le 30 septembre 2025.

Afin de mener à bien ce projet, un premier soutien financier de l'Etat (FNADT) a été sollicité début 2026 (délibération n°2026.01.005.B du bureau communautaire).

En complément, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la partie Gestion des eaux pluviales (au titre du dispositif *Développer la gestion intégrée des eaux pluviales et renaturer les villes et villages*), tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC
Etude	90 630 €	108 756 €	Etat - FNADT 2026 (50 % / HT)	45 315,00 €
			Agence de l'Eau Adour-Garonne (25 % / HT)	22 657,50 €
			Autofinancement	40 783,50 €
Total Dépenses	90 630 €	108 756 €	Total recettes	108 756,00 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--